

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3200)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL122

présenté par
Mme Untermaier, rapporteure

ARTICLE 32

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'une »,

les mots :

« appartenant à l'une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.